



Communiqué de presse
Octobre 2025

Handicap & Emploi

Douze employeurs publics se sont engagés, en septembre dernier, avec le FIPHFP

Le mois de septembre a été particulièrement dynamique pour le FIPHFP. Ce dernier qui a, en effet, multiplié les conventions de partenariats afin de renforcer l’insertion et l’accompagnement des agents en situation de handicap au sein du service public, confirmant son rôle moteur pour une Fonction publique plus inclusive.

Au total, **douze conventions** ont été conclues avec des employeurs issus des trois versants de la Fonction publique, dont une première avec une Chambre de Commerce et d’Industrie. Elles illustrent une ambition partagée : **faire de la Fonction publique un modèle d’exemplarité** en matière d’emploi des personnes en situation de handicap et de qualité de vie au travail.

Des centres hospitaliers engagés sur tout le territoire

Cinq établissements hospitaliers ont renouvelé ou initié un partenariat avec le FIPHFP, affirmant le rôle central du secteur hospitalier dans la promotion de l’insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

En **Bretagne**, trois conventions ont ainsi été signées : le **Centre hospitalier de Cornouaille** et le **Centre hospitalier de Saint-Brieuc-Paimpol-Tréguier** ont renouvelé leur engagement avec le FIPHFP tandis que le **Centre hospitalier de Douarnenez** a conventionné pour la première fois.

Dans la région **Auvergne-Rhône-Alpes**, le **Centre hospitalier Émile Roux du Puy-en-Velay** s’est engagé pour la première fois auprès du FIPHFP, marquant une nouvelle étape dans l’ancrage territorial du dispositif.

Enfin, la signature de la **convention avec le CHU de Rouen**, le 30 septembre, vient compléter, en **Normandie**, cette dynamique, témoignant de l'engagement croissant des établissements hospitaliers à bâtir une fonction publique hospitalière inclusive.

Des collectivités exemplaires et fidèles partenaires

Plusieurs grandes collectivités territoriales ont confirmé leur engagement durable auprès du FIPHFP.

- En **Auvergne-Rhône-Alpes**, la **Région** a signé sa **cinquième convention** et affiche un **taux d'emploi remarquable de 12,95 %**, bien au-delà du seuil légal de 6%.
- La **Métropole de Lyon**, avec sa **troisième convention**, poursuit une politique volontariste en matière de recrutement, d'accompagnement et d'accessibilité.
- À **Nice**, la **Ville**, la **Métropole Nice Côte d'Azur** et le **CCAS** viennent de renouveler, eux aussi, pour la **cinquième fois** leur engagement commun, confirmant une politique handicap structurée et pérenne.

Ces partenariats de longue date traduisent une réussite : celle d'une **fonction publique territoriale qui travaille concrètement pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi de ses agents**.

Les centres de gestion de la Fonction publique territoriale, relais de proximité pour les collectivités

Les **centres de gestion (CDG)** jouent un rôle clé dans l'accompagnement des collectivités locales. Deux d'entre eux ont renouvelé leur engagement ce mois-ci :

- Le **CDG des Côtes-d'Armor (CDG22)** poursuit sa dynamique pour faire de l'inclusion « une évidence, plus qu'un défi ». Preuve en est, grâce à une approche globale, un travail en pluridisciplinarité et transversalité auprès de plus de 500 collectivités et établissements publics locaux costarmoricains, les Côtes d'Armor atteignaient déjà en 2023 un taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique territoriale de 6,8%.
- Le **CDG de Haute-Corse**, premier à avoir conventionné avec le FIPHFP dès 2011, confirme son engagement de longue date en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents handicapés. Il a notamment développé un outil innovant qui fait école : la "Plateforme découverte des métiers dans les collectivités". Ce dispositif combine formation théorique et immersion professionnelle dans différents secteurs. Résultat : 2 participants sur les 11 bénéficiaires ont prolongé l'expérience par un contrat d'apprentissage dans les communes de Ville di Pietrabugno et Biguglia.

Un partenariat renforcé dans le secteur de l'enseignement supérieur

L'**Université de Tours** a renouvelé sa convention, réaffirmant sa volonté de poursuivre une politique ambitieuse d'accueil, d'accessibilité et d'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap. Avec 146 bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2023, soit un taux de 5,72%, elle ambitionne d'atteindre de 6,1% d'ici 2027.

Une première avec le réseau des CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la première fois, le FIPHFP a conclu une convention avec une Chambre de commerce et d'industrie régionale — la **CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur** — ainsi qu'avec son réseau territorial, rassemblant **7 CCI** qui emploient **882 collaborateurs** et accompagnent plus de **390 000 entreprises**.

Cette démarche collective illustre une volonté d'agir de manière coordonnée, à l'échelle régionale, pour bâtir une **politique handicap partagée et durable**. Ce partenariat inédit marque une étape importante pour le réseau consulaire, qui souhaite faire de l'inclusion **l'un des piliers de son action**.

Un mois exemplaire pour une ambition durable

Avec ces nombreuses signatures, **le FIPHFP démontre la vitalité et la diversité de ses actions sur le terrain**. Partout en France, dans la santé, les collectivités, l'université ou le monde consulaire, son accompagnement contribue à faire de l'inclusion **une réalité concrète et partagée**.

Et à conforter son Ambition 2030 : Faire de la Fonction publique un modèle en matière d'emploi des personnes en situation de handicap et de qualité de vie au travail.

À propos du FIPHFP - Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap dans les trois versants de la Fonction publique (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux, universités...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre de partenariats nationaux, notamment dans le champ de l'accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,93 % en 2024, sur le plan national.

Le FIPHFP est un établissement public national dont la gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr/ @fiphfp

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

A propos de la loi de 2005

L'année 2025 s'ouvre donc avec 2 événements centraux pour le secteur du handicap :

- *La commémoration de la loi du 11 février 2005, fondatrice pour la structuration de la politique handicap nationale, feuille de route de l'accessibilité généralisée.*
- *Cette loi est également à l'origine de la création du FIPHFP (Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - Décret no 2006-501 du 3 mai 2006).*

20 ans plus tard, grâce à des nombreux programmes et outils déployés, le taux d'emploi direct des PSH dans la Fonction publique a progressé de 3,74 % en 2005 à 5,93 % en 2024.

Contacts presse

Véronique Bonnet - v.bonnet@agence-cid.fr - 06 08 62 33 59

Chloé Méhat - c.lemahieu@agence-cid.fr - 06 89 57 84 63